

Le 6 juillet 2006

**Mise à disposition du public des informations concernant la  
stabilisation d'instruments financiers  
(art. 9 du règlement CE n° 2273/2003 du 22 décembre 2003)**



|                                                      |                          |
|------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Dénomination sociale de l'émetteur :</b>          | <b>S.A. Le Noble Age</b> |
| <b>Nature des instruments financiers concernés :</b> | <b>Actions</b>           |
| <b>Code ISIN :</b>                                   | <b>FR0004170017</b>      |

Oddo & Cie, agissant en qualité d'agent stabilisateur, déclare :

- qu'il a effectué une stabilisation sur les actions Le Noble Age
- que la stabilisation a débuté le 13 juin 2006
- que la dernière opération de stabilisation a été effectuée le 28 juin 2006
- que la fourchette de prix quotidienne à l'intérieur de laquelle la stabilisation a eu lieu, est la suivante :

| Date         | Borne basse de la stabilisation | Borne haute de la stabilisation |
|--------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 13 juin 2006 | 9.80 euros                      | 10.00 euros                     |
| 14 juin 2006 | 9.75 euros                      | 9.75 euros                      |
| 22 juin 2006 | 9.75 euros                      | 9.75 euros                      |
| 23 juin 2006 | 9.27 euros                      | 9.75 euros                      |
| 27 juin 2006 | 9.67 euros                      | 9.67 euros                      |
| 28 juin 2006 | 9.95 euros                      | 9.95 euros                      |

*Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada ou du Japon.*

*Ce communiqué ne constitue ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription d'instruments financiers.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis. Les actions du Groupe Noble Age n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à travers un régime d'exonération prévu par ledit Securities Act.*